



## EXTRAIT DE DELIBERATION

### DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 23 janvier 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

#### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

#### Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Marie LORENTE.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE, Michel SALLES.

#### Délégués suppléants

M. Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT  
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Alain DURO  
M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE  
Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Sylvie LERMET est élue secrétaire de séance.



## 018-2022 –Modification des délégués auprès du SCOT du Biterrois

Monsieur le Président rappelle la délibération 056-2020 du 27 juillet 2020 désignant les représentants de la CCAM auprès du SCOT du Biterrois (Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois)

Le Comité Syndical sera composé de 54 membres répartis de la façon suivante :

- CA Béziers Méditerranée 25 délégués
- CA Hérault Méditerranée 15 délégués
- CC La Domitienne 5 délégués
- CC Les Avant-Monts 5 délégués
- CC Sud Hérault 4 délégués

Ceci exposé, il vous est proposé de remplacer le poste de M. Jacques LIBRETTI en qualité de délégué titulaire

### LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PROCEDE** à la désignation d'un délégué titulaire au comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois :

#### Délégués titulaires :

ROUGEOT Pierre - Jean  
GUITTARD Jean Michel  
FORTE Francis  
TRILLES Michel  
NICOLAS Gérard

#### Délégués suppléants :

HUGOT CONTE Vincent  
DHAM Jacques  
FARENC Michel  
BARO Gérard  
ROMERO Jacques

- **PRECISE** que les délégués titulaires pourront se porter candidats pour le bureau du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

The image shows a blue ink signature of the President, which appears to be 'J. Baro', written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LES AVANT-MONTS' at the bottom, surrounding a central emblem.